

Le Sénat adopte un projet de loi sur l'opposition politique au Burundi

PANA, 25 octobre 2012 Bujumbura, Burundi - Le Sénat burundais a adopté, mardi soir, à l'unanimité des voix, un projet de loi "révolutionnaire" portant statut de l'opposition, a appris la PANA, mercredi, au siège de la chambre haute du Parlement à Bujumbura. Le futur chef de file de l'opposition est assuré d'un véhicule de fonction et des frais de fonctionnement ainsi que des honneurs protocolaires lors des cérémonies officielles, prévoit le projet de loi. L'ancienne loi ne prévoyait pas de subsides de l'Etat en faveur des partis politiques de l'opposition qui devaient compter sur les cotisations des membres. Les financements extérieurs en faveur des partis politiques restent également prohibés par la loi burundaise. Quelque 39 sénateurs ont pris part au vote et 35 d'entre eux ont laissé passer le projet de loi qui fait grincer les dents de l'opposition extraparlamentaire. Les députés de l'Assemblée nationale étaient même deux semaines avant et le projet doit encore être promulgué par le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, pour avoir la force d'une loi immédiatement applicable. La quarantaine de partis politiques de l'opposition encore se réunir pour s'entendre, par consensus, sur le nom de leur futur chef de file. En l'absence de consensus, le leader du parti politique qui est arrivé en première position des municipales de 2010 qui va occuper le poste de chef de file de l'opposition, prévoit encore le projet de loi. C'est ce dernier cas de figure qui paraît le plus vraisemblable dans l'actuel des divisions politiques au Burundi. A ce moment, le statut de chef de file de l'opposition reviendrait automatiquement au leader des Forces nationales de libération (FNL, ex-rébellion) qui étaient arrivées en seconde position lors des municipales de mai 2010, derrière le Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD, parti au pouvoir).